

**FORMULAIRE POUR L'OCTROI OU LE REFUS DU CONSENTEMENT ÉCRIT
VISÉ À L'ARTICLE 4, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2017/852, EN VUE
DE L'IMPORTATION DE MERCURE OU DES MÉLANGES À BASE
DE MERCURE FIGURANT À L'ANNEXE I DE CE RÈGLEMENT**

FORMULAIRE POUR L'OCTROI OU LE REFUS DU CONSENTEMENT ÉCRIT VISÉ À
L'ARTICLE 4, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2017/852 DU PARLEMENT
EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIF AU MERCURE, EN VUE DE L'IMPORTATION
DE MERCURE OU DES MÉLANGES À BASE DE MERCURE FIGURANT À L'ANNEXE I
DE CE RÈGLEMENT

Remarque: le présent formulaire s'applique à l'importation dans l'Union de mercure et des mélanges de mercure avec d'autres substances, y compris les alliages présentant une teneur en mercure d'au moins 95 % en poids, figurant à l'annexe I du règlement (UE) 2017/852 relatif au mercure («mélanges à base de mercure»). Il ne s'applique pas aux importations de mercure ou de mélanges à base de mercure qui relèvent de la catégorie des déchets ou sont considérés comme des déchets au sens de la directive 2008/98/CE relative aux déchets (1).

Section A: Informations à fournir par l'État membre importateur

Nom du point de contact national désigné (2):

Mr Patrice ROUAIX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – DGPR – BUREAU DES PRODUITS CHIMIQUES

Adresse: TOUR SEQUOIA – 92055 LA DEFENSE CEDEX

Tél.: +33 1 40 81 21 22

Fax: +33 1 40 81 86 41

Courriel: mercure@developpement-durable.gouv.fr

Section B: Informations à fournir par le pays exportateur

Nom du point de contact national désigné ou du fonctionnaire:

Mr Sebahattin DÖKMECİ

Deputy General Director

Adresse: Ministry of Environment and Urbanisation

General Directorate of Environmental Management

Mustafa Kemal Mah. Eskişehir Devlet Yolu 9. km. No: 278

Çankaya - Ankara

Tél.: +90 312 586 30 49

Fax: +90 312 474 0335

Courriel: oky@csb.gov.tr ; Sebahattin.dokmeci@csb.gov.tr

Section C: Informations d'expédition à fournir par le pays exportateur

i) Veuillez indiquer la quantité totale de mercure pur ou sous forme de mélange qu'il est prévu d'expédier (en kg) : 0.04 kg

ii) Veuillez indiquer la ou les dates prévues pour l'expédition : 06/08/2021

iii) Veuillez indiquer si le mercure, qu'il se présente à l'état pur ou sous forme de mélange, provient de l'extraction minière primaire:

Si la réponse est OUI:

- ~~le pays exportateur est parti à la convention de Minamata: veuillez indiquer si le mercure provient d'une extraction primaire nouvelle ou existante au sens de l'article 3, paragraphes 3 et 4, de la convention de Minamata.~~

NA

- Si le pays exportateur n'est pas parti à la convention, il a certifié que le mercure ne provient pas de l'extraction minière primaire.

Voir le message envoyé par les autorités turques (annexe II) par mail à mercure@developpement-durable.gouv.fr

iv) Veuillez confirmer que le mercure, qu'il se présente à l'état pur ou sous forme de mélange, ne provient d'aucune des trois sources suivantes (3):

- l'industrie du chlore et de la soude (p. ex., mise hors service des cellules d'électrolyse à mercure),
- l'épuration du gaz naturel,
- les opérations d'extraction et de fusion des métaux non ferreux.

Le mercure provient de la repurification de mercure usagé au sein du laboratoire interne d'Aselsan AS.

*(Engagement reçu par mail le 04/08/2021) et
mercure@developpement-durable.gouv.fr)*

Section D: Informations à fournir par l'État membre importateur

Quel est le but de l'importation de mercure pur ou en mélange? Entourer oui ou non:

i) Stockage provisoire écologiquement rationnel conformément à l'article 7, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/852. OUI NON

Si oui, veuillez préciser l'utilisation prévue si elle est connue.

Analyse de la composition chimique pour le client ASELSAN AS. Destruction de la matière après analyse par le biais de Suez Environnement.

ii) Utilisation autorisée par la législation nationale et celle de l'Union (4): OUI NON

Si oui, veuillez donner des détails supplémentaires concernant l'utilisation prévue du mercure pur ou en mélange.

Analyse de la composition chimique pour le client ASELSAN AS. Destruction de la matière

après analyse par le biais de Suez Environnement.

Section E: Informations relatives à l'expédition

Importateur

Nom de l'entreprise: EVANS ANALYTICAL GROUP SAS (EUROFINS EAG MATERIALS SCIENCE FRANCE)

Adresse: 14, Avenue du Dr Maurice Grynfolgel – 31100 – Toulouse - France

Tél.: 05 61 73 15 29

Fax: 05 61 73 15 67

Courriel: jeremyberot-lartigue@eurofinseag.com

Exportateur

Nom de l'entreprise: Aselsan Elektronik San. ve Tic. A.Ş.

Adresse: Mehmet Akif Ersoy Mahallesi Istiklal Marsi Caddesi No: 16, 06200 Yenimahalle-Ankara, TURKEY

Tél.: +90 312 847 5300 ext 88467

Fax:

Courriel: Melih KALDIRIM <mkaldirim@aselsan.com.tr>

Section F: Expression du consentement par l'État membre importateur

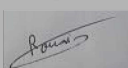
Veuillez entourer la nature du consentement:

OCTROI

~~REFUS~~

Veuillez indiquer ci-dessous toute condition à l'octroi, précision ou information pertinente.

Le document est valable pour une seule expédition correspondant
... aux informations en section C. un consentement doit être obtenu
avant l'expédition de la marchandise.
... This document is restricted to a unique shipment, following details on section C.
Written consent must be obtained before expedition and for each shipment.
Signature des autorités compétentes de l'État membre importateur et date

— Nom ROVAIX Patrice
— Titre: Point Focal National
— Signature: 
— Date: 05/08/2021

